



PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020 A 20H30

DATE DE CONVOCATION : 4 SEPTEMBRE 2020

DATED'AFFICHAGE: 19 SEPTEMBRE 2020

PRESENTS : Patrick POCHON maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints - M. Christian CAME, Mme Florence MILLET, M. Sylvain BOUILLON, Stéphane CHOULER, M. Bruno ROUSSEREAU, M. Florent VOULOIR.

ABSENTS EXCUSES : Mme Emmanuelle LEDENT

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence MILLET

ORDRE DU JOUR: URBANISME - DESIGNATION DES DELEGUES AU SPANC - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DE COLLEGE - DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES COMMISSIONS DE LA CAPF - DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR - SDESM (Projet d'enfouissement 2021 rue du Père Bard- avant-projet chiffré concernant le changement des 4 horloges) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDESM POUR LE CHANGEMENT DES HORLOGES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PNRGF POUR LE CHANGEMENT DES HORLOGES - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT MARTIN (Présentation de l'étude géotechnique) - DEMANDE DU FER POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE SUR L'ANNEE 2020 - CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE - DIVERS.

L'Ordre du jour est modifié ; M. le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération portant sur le choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'église Saint-Martin ainsi que la délibération portant sur la demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'église Saint-Martin à la Sous-préfecture dans le cadre du plan de relance économique du gouvernement. Cette modification est approuvée à l'unanimité.

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet est adopté à l'unanimité.

1) URBANISME:

Le 03/09/2020 -- Monsieur Alain BEQUET: 26 rue du Père Bard - Dépôt d'une déclaration préalable pour la construction d'une piscine et d'un abri pour le traitement et la filtration de la piscine. Avis favorable de la commission d'urbanisme du 08/09/2020 sous réserve de l'avis de l'ABF. Demande de pièces complémentaires du service instructeur le 09/09/2020.

Le 08/09/2020 -- Madame Marie-France MIOT : 1 rue des vignes - Dépôt d'une déclaration préalable pour la construction d'une véranda. Avis favorable de la commission d'urbanisme du 12/09/2020.

Le 08/09/2020 -- Monsieur Patrick COCULO : 18 rue Charles de Gaulle - Dépôt d'une déclaration préalable pour le changement de la couverture existante en tôle onduline par une couverture en tôle d'acier galvanisé. Avis favorable de la commission d'urbanisme du 12/09/2020 .

2) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SPANC

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le SPANC-Parc du Gâtinais organise généralement 2 groupes de travail par an. Dans ce cadre, des référents doivent être nommés par les communes, les communautés de communes ou les communautés d'agglomérations compétentes pour l'assainissement non collectif et membres du SPANC-Parc afin d'échanger sur des problématiques diverses.

Le Conseil Municipal doit donc nommer un référent SPANC titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur CHOULER comme référent titulaire.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents nomment Monsieur CHOULER référent SPANC titulaire et Monsieur POCHON référent SPANC suppléant.

3) DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DE COLLEGE

Lors du conseil municipal du 10 juin ont été nommées déléguée titulaire Madame BIEL et déléguée suppléante Madame MILLET. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un deuxième membre titulaire doit être nommé et propose de nommer Madame MILLET déléguée titulaire avec Madame BIEL et Monsieur CAME délégué suppléant.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents nomment Mesdames BIEL et MILLET déléguées titulaires et Monsieur CAME délégué suppléant au syndicat de collège.

4) DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des délégués doivent être nommés concernant les groupes de travail thématiques de la Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré nomment à l'unanimité :

Monsieur René MOULIN au groupe de travail SPORT

Monsieur Florent VOULOIR au groupe de travail MUTUALISATION

Monsieur Christian CAME au groupe de travail MOBILITES ET VOIES DOUCES

Monsieur Patrick POCHON au groupe de travail CUISINE CENTRALE

5) DESIGNATION D'UN AGENT DE RECENSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prochain recensement des habitants de la commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2020.

Madame Nathalie BIEL a été nommée coordonnateur communal lors du conseil du 10 juin. Monsieur le Maire doit désormais désigner un agent recenseur afin d'assurer la collecte du recensement auprès des habitants.

6) CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SUITE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 04/02/2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre une offre a été réceptionnée, celle du Cabinet Trubert. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 4 février 2020 a examiné et retenu la candidature du cabinet Trubert pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'église Saint Martin.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité décident de valider la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir le cabinet TRUBERT et autorisent Monsieur le Maire à signer documents liés à cette affaire.

7) RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN - PRESENTATION DES DEVIS DE L'ETUDE GEOTECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude de diagnostic structurel que le cabinet Equilibre et structure mène avec l'agence Michel TRUBERT, un cahier des charges a été établi pour sondages et étude géotechnique qui a été soumis à un géotechnicien.

L'offre transmise présente deux devis pour les prestations suivantes :

-1 : Investigations et essais géotechniques de la société GAUFOR pour un montant de 11094€ TTC

-2: Analyse et interprétation, ingénierie Géotechnique, Missions G5 et G2 AVP selon NF P 94-500 y/c suivi des sondages pour un montant de 17514€ TTC

Les sondages et fouilles envisagés sur le site, notamment les sondages côté ancien cimetière, nécessitent d'être signalées au SRA afin que des prescriptions de réalisation soient données si nécessaire.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité valident les deux devis et autorisent le Maire à signer les bons de commande.

8) DEMANDE DE SUBVENTION A LA SOUS-PREFECTURE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention, à hauteur de 20% du coût HT des travaux de rénovation de l'église Saint Martin, peut-être adressée à la Sous-préfecture dans le cadre du plan de relance économique du gouvernement.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal à l'unanimité autorisent le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Sous-Préfecture afin d'obtenir une subvention dans le cadre des travaux de rénovation de l'Église et à signer tous les documents liés à cette affaire.

9) SDESM

-Projet d'enfouissement 2021 rue du Père Bard et place de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de la rue du Père Bard et de la Place de l'église, la commune étant adhérente au SDESM et considérant l'avant-projet sommaire réalisé par celui-ci à l'occasion du projet d'enfouissement des réseaux de la rue du Père Bard et de la place de l'église, la commune demande le transfert au SDESM de la maîtrise d'œuvre pour les travaux concernés. Elle lui demande de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue du Père Bard et de la Place de l'église.

Les crédits nécessaires devront être inscrits au BP de l'année de réalisation des travaux.

Un plan de financement devra être réalisé incluant une demande de subvention auprès du SDESM et de DETR auprès de l'Etat avant la fin de l'année.

-Avant-projet chiffré concernant le changement des 4 horloges.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été réalisé par ENGIE pour le remplacement des 4 horloges afin d'uniformiser le réseau pour que l'allumage et l'extinction soient synchronisés. Le SDESM peut subventionner ces travaux. Une demande de subvention pour travaux sous maîtrise d'ouvrage communal doit être renvoyée avant le 30 novembre 2020.

10) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDESM POUR LE CHANGEMENT DES HORLOGES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du remplacement des 4 horloges le SDESM peut subventionner ces travaux. Les horloges sont subventionnées au même titre que les armoires, à savoir 50% jusqu'à 3000€ HT soit 1500€ maximum par armoire.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent M. le Maire à solliciter le SDESM pour une subvention de 50 % du montant HT des travaux s'élevant à 2 788,00 € (fourniture+ pose).

11) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PNRGF POUR LE CHANGEMENT DES HORLOGES

M. le maire informe que dans le cadre du remplacement des 4 horloges astronomiques de Mainbervilliers, Marlanval, de la Place de l'Eglise et de la rue Saint André, une subvention de 30% du montant HT des travaux s'élevant à 2 788,00 € peut être demandée au PNRGF en complément de la subvention de 50% du montant HT des travaux sollicitée auprès du SDESM. Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à solliciter le PNRGF pour une subvention de 30 % du montant HT des travaux.

12) CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA CHAUDIERE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat d'entretien de la chaudière avec l'entreprise CIRET arrivera à son terme le 31 octobre 2020.

Des devis ont été demandés à l'entreprise CIRET ainsi qu'à l'entreprise CNE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir étudié les devis, délibère et valide le devis de l'entreprise CNE et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien avec celle-ci.

13) DIVERS

-Formation des élus :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la formation devient obligatoire pour élus en début de mandat et ayant reçu délégation. Le décret n°2020-942, publié au JO du 31 juillet 2020, rend désormais possible l'utilisation

par les élus municipaux de leur crédit annuel de 20 heures au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) dès le début de chaque année de mandat.

-Défibrillateur :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un projet d'installation d'un défibrillateur grand public pour l'extérieur est à l'étude. Deux devis ont été réceptionnés et examinés:

-Un devis de PHILIPS pour un défibrillateur automatique de la marque HeartStart d'un montant de 1 429,00€ TTC.

-Un devis de la SARL A cœur vaillant pour un défibrillateur automatique de la marque Heartsine d'un montant de 2 160,00 € TTC.

Après avoir examiné les devis, les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité valident le devis déposé par PHILIPS et autorisent Monsieur le Maire à demander un devis à l'entreprise de maçonnerie Dupré ainsi qu'à un électricien afin de procéder à l'installation de l'armoire du défibrillateur en extérieur.

-Dossier de demande de subvention pour le parcours de santé (recrutement d'un stagiaire)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la demande de subvention auprès de la Région pour le parcours de santé et afin de finaliser le dossier, la commune s'engage à recruter un stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois. Une offre de recrutement sera déposée sur la plateforme « mes démarches ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25.

Le Maire,
Patrick POCHON

